

Ecole Sainte Marie

32 rue de l'Ermitage

85670 St Christophe du Ligneron

02.51.93.22.70

direction@stchristophe-stemarie85.fr

www.stchristophe-stemarie85.fr



**ANNÉE
SCOLAIRE
2025-2026**

ÉQUIPE ÉDUCATIVE 2025-2026

Classe TPS-PS-MS : Stéphanie GUISCRIF - Aide-maternelle : Corine PLANES

Classe MS-GS : Magalie SOULARD et Sandrine MEIGNANT (lundis) - Aide-maternelle : Andrée BODIN DAVID

Classe CP : Mélinda BESSEAU et Adeline LOGEAS (lundis)

Classe CE1 : Nelly BOUCARD

Classe CE2 : Annie-Claire BABU

Classe CM1: Agathe JAUNET

Classe CM2 : Xavier BOILEVE et Césarine MARTIN (lundi + 1 vendredi sur 3)

Poste de RA (aide spécialisée) : Carine BARRETEAU

PERSONNEL DE VIE SCOLAIRE

Secrétariat école : Nathalie WEBER

AESH : Coralie DURAND et Isabelle FONLUPT



CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Xavier BOILEVE - Journées de décharge pour la direction le lundi et 1 vendredi sur 3. Vous pouvez demander des rendez-vous ces jours-là de préférence.

HORAIRES

matin		après-midi	
accueil	cours	accueil	cours
à partir de 8h35	de 8h45 à 12h00	à partir de 13h20	de 13h30 à 16h30

ACCUEIL

Accueil des élèves dans les classes de 8h35 à 8h45.

Les accompagnateurs des élèves de maternelle sont invités à les emmener jusqu'à la porte de la classe.

Une seule entrée en usage lors des arrivées à l'école : le portail donnant sur le parking. (Les élèves qui utilisent le garage à vélo côté bac à sable se rendent ensuite à pied à l'entrée principale.)

PONCTUALITE ET ABSENCES

Merci de respecter l'heure de début de classe.

Toute absence doit être motivée et signalée par les parents, par écrit, mail ou message téléphonique. Seules les absences pour maladie ou raison dûment justifiée sont autorisées durant le temps scolaire. Les autres absences feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de l'Éducation Nationale.

SORTIE DE L'ECOLE

De 12h00 à 12h10 et de 16h30 à 16h40 : surveillance assurée par les enseignants lors de la sortie.

Sans autorisation écrite des responsables légaux, les élèves ne quittent l'école qu'accompagnés d'un parent ou d'un adulte désigné par écrit. Après 12h10, les enfants seront pris en charge par le restaurant scolaire et après 16h40, ils seront confiés au service de garderie.



USAGE DU PARKING : pas de dépose devant le portail de l'école, chaque conducteur doit stationner son véhicule. Merci de rester patient et courtois, quelle que soit la situation.

THÈME D'ANNÉE : IL FAUT CULTIVER NOTRE JARDIN

Il ne s'agit pas seulement de jardinage au sens propre, mais aussi de l'idée de prendre soin de soi, des autres et de son environnement, de se connaître et de développer ses talents, de s'investir dans la communauté...

Avec les autres classes - Dans et hors de l'école - Avec des temps forts



PROJETS EDUCATIF ET PASTORAL - REGLEMENT INTERIEUR

Le projet éducatif

Guidés par le projet éducatif diocésain, nous voulons :



... être attentifs à chaque personne :

- placer l'enfant au cœur de ce projet avec son histoire et ses différences
- s'exprimer en confiance et se sentir bien (élèves, personnels, parents, bénévoles)



... être un lieu d'éducation et de vie :

- donner le goût de l'effort, aider à surmonter les obstacles
- encourager au respect de soi, des autres et de l'environnement
- devenir autonome et responsable
- à côté de l'effort demandé, permettre joie, détente, partage, amitié...



... être ouverts sur le monde :

- un idéal à vivre : l'Evangile
- Proposer Jésus-Christ tel un guide, une lumière, un ami
- Accueillir chacun, quelles que soient ses convictions



... vivre en réseaux solidaires :

- être reliés aux écoles et collèges du secteur
- sensibiliser à d'autres réalités, notamment à travers des œuvres caritatives

SE RENCONTRER - ÉCHANGER

- Réunions de classe
- Application Educartable et mails
- Assemblées générales



- Demande de rendez-vous
- Matinées thématiques
- Matinées travaux

l'usage des messageries est limité à la demande de renseignements ou de rendez-vous ainsi qu'à la transmission d'informations ou de documents. Pour les sujets plus complexes, touchant en particulier au suivi de la scolarité de votre enfant, une demande de rendez-vous est nécessaire. Dans tous les cas, la courtoisie dans les échanges est de rigueur.

SANTÉ ET MÉDICAMENTS



Nous ne sommes pas autorisés à donner des médicaments. Un enfant malade ne doit pas être présent à l'école, notamment en cas de risque de contagion. Cependant, dans les situations de traitement de longue durée, un PAI devra être mis en œuvre en relation avec votre médecin. En cas de doute, contactez le chef d'établissement.

LA PASTORALE : ÉVEIL A LA FOI, CATÉCHÈSE, CULTURE CHRÉTIENNE

La parole de l'évangile est un repère, et chaque semaine une heure complémentaire est consacrée à la pastorale.

De la maternelle au CP, l'éveil à la foi est une approche de la religion grâce à la découverte des grandes fêtes chrétiennes, des valeurs évangéliques et des sujets qui questionnent les enfants.

A partir du CE1, deux propositions :

La catéchèse

Découvrir Jésus, ses actes, ses paroles.

- Prier, chanter, lire, réfléchir, jouer...
- Vivre en Chrétien, préparer des sacrements (baptême, communion)

La culture chrétienne :

- Connaître l'histoire du monde chrétien, son message, ses fêtes...
- Comprendre la place de la religion et des religions dans notre vie quotidienne et dans le monde.



Des temps communs, lors des fêtes chrétiennes telles que Noël et Pâques



LES ASSOCIATIONS DE L'ÉCOLE SAINTE MARIE

L'OGEC et l'APEL sont constitués de bénévoles qui consacrent du temps et de l'énergie au bon fonctionnement de notre établissement. Merci de les soutenir, de répondre à leurs appels. N'hésitez pas à les rejoindre.

OGEC <i>Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique</i>	APEL <i>Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre</i>
Missions : Gestion financière : perceptions et dépenses Emploi des personnels non enseignants : contrats de travail, absences, plannings... Entretien de l'immobilier : petits et gros travaux, investissement, emprunts...	Missions : Représentation des parents : lors des réunions, dans le conseil d'établissement, auprès des instances et des pouvoirs publics Services aux familles : accueil, accompagnement, information, animation (auprès des élèves, des familles et des enseignants)
Apports financiers : Forfait communal (frais de fonctionnement) Contribution des familles : 33 € / mois sur 11 mois (base), 37€ / mois (solidarité) Autres ressources : recettes de fêtes, subventions d'autres associations, dons, location de matériel...	Apports financiers : Adhésions volontaires des familles Subventions Recettes de manifestations Dons
Président : Anthony PERASSOLO	Présidente : Mathilde AYRAULT

ASSURANCE SCOLAIRE : ATTESTATION, INFORMATIONS...

L'assurance scolaire et extrascolaire est incluse dans le montant des contributions. Elle couvre votre enfant pour les dommages ou accidents qu'il pourrait subir. Pour obtenir une attestation, connectez-vous sur le site de la mutuelle saint Christophe et rendez-vous sur l'espace parents :

www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents

RÉUNIONS DE CLASSE

- TPS-PS-MS : jeudi 09 octobre à 18h
- MS-GS : mardi 16 septembre à 18H
- CP : lundi 15 septembre à 18H30
- CE1 : vendredi 19 septembre à 18H30
- CE2 : jeudi 18 septembre à 20H30
- CM1 : mardi 23 septembre à 18H30
- CM2 : lundi 22 septembre à 18H30



CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE : ZONE B.

Vacances de la Toussaint	du samedi 18 octobre au dimanche 2 novembre 2025
Vacances de Noël	du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Vacances d'hiver	du samedi 14 février au dimanche 1er mars 2026
Vacances de printemps	du samedi 11 avril au dimanche 26 avril 2026
Vacances d'été	Vendredi 3 juillet 2026 (dernier jour de classe jeudi 2 juillet)



- 2 samedis matin travaillés : samedis 11 octobre et 14 mars.
- Assemblée Générale des associations : jeudi 8 janvier
- Pont de l'Ascension : du mercredi 13 mai au dimanche 17 mai
- Kermesse le samedi 27 juin 2026

RESTAURATION ET ACCUEIL PERISCOLAIRE MUNICIPAUX

Restauration : restaurant.scolaire@mairie-scdl.fr

Mairie : 02 51 93 30 23

De 12h00 à 13h20, les élèves qui déjeunent à la cantine sont placés sous la surveillance et la responsabilité de la municipalité qui assure la gestion du restaurant scolaire.



L'accueil périscolaire : 02 51 68 77 53

Mail : directionlesloustics@mairie-scdl.fr

- Ouverture à 7h30 le matin
- Accueil jusqu'à 19h le soir

Le matin, les enfants sont amenés dans l'école et le soir, ils sont pris en charge sur la cour par les personnels de la garderie.